



Guide pas à pas PIC EA

Plan d'Investissement dans les Compétences en Entreprises Adaptées

Version 1 - mai 2021



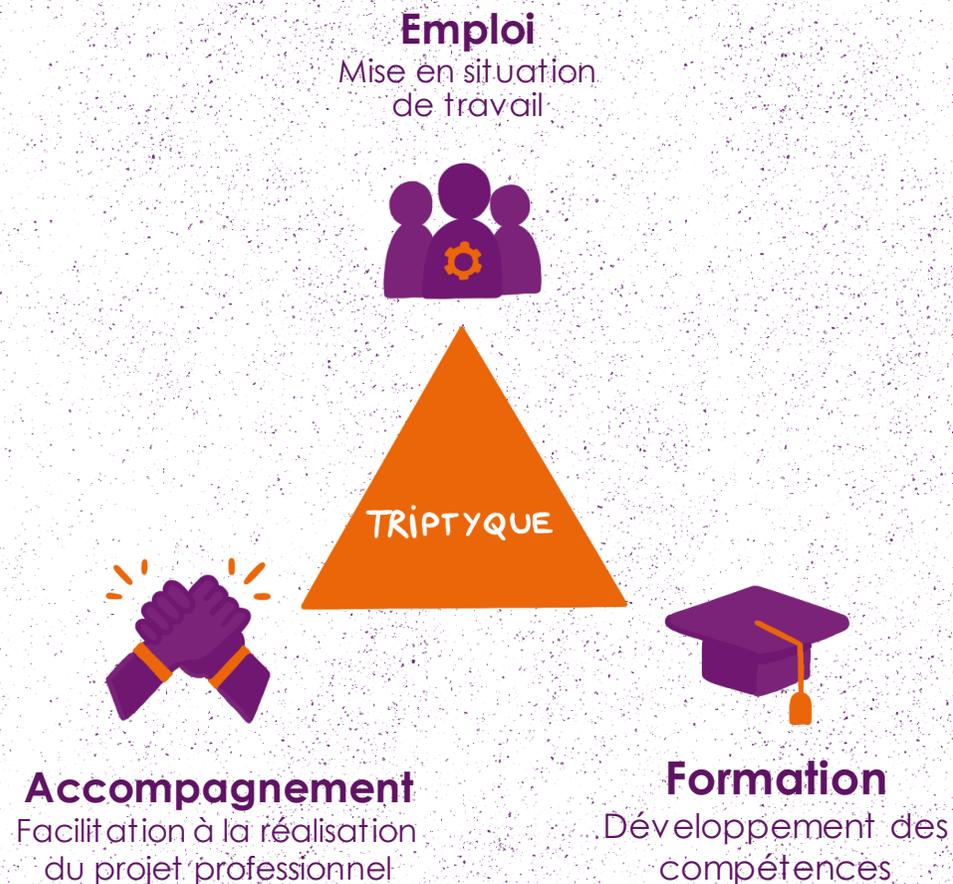
Guide
interactif

Préambule

En application de la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui introduit notamment des expérimentations ouvertes sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 décembre 2022, **la réforme des entreprises adaptées (EA) vise à renforcer leur modèle inclusif en développant l'expression, l'accompagnement et la réalisation du projet professionnel de leurs collaborateurs qui pourra aboutir pour une partie d'entre eux à une transition professionnelle vers un autre employeur privé ou public. C'est une réponse accompagnée de proximité du projet individuel de chaque collaborateur.**

Cet objectif doit permettre aux travailleurs en situation de handicap de **bénéficier d'un parcours individualisé** construit sur la **logique du triptyque emploi-formation-accompagnement.**

Ce guide est réalisé par l'Agefiph à qui l'Etat a confié la gestion du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC EA) et la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence issues du plan de redynamisation du PIC EA. l'UNEA a été associée à la construction du plan de redynamisation.





Comment utiliser ce guide ?

Ce guide est à destination des Entreprises Adaptées (EA) et tout particulièrement celles habilitées dans le cadre des expérimentations CDDT et EATT.

Ce guide doit permettre aux EA de :

- mieux percevoir ce que recouvre le champ très large des actions de formation visées par le PIC EA,
- mettre en exergue des cas concrets mobilisant des actions de savoirs de base, de remobilisation considérées comme des premières étapes dans les parcours,
- partager des outils méthodologiques d'aide à la réflexion pour la construction de parcours de transition professionnelle.

Ce guide a été conçu pour être:

- Interactif
- Pédagogique à travers des visuels
- Évolutif
- Pensé par et pour les EA



Pages imprimables

Des outils pour vous simplifier le travail



Liens actifs

S'appuyer sur des ressources existantes



Retour au sommaire

Naviguer simplement dans le document



Sommaire

Introduction	Le PIC EA	Les étapes d'accompagnement du parcours professionnel	Exemples de mobilisation du PIC EA selon les différentes stratégies des EA	Ma demande de financement	Boîte à outils complémentaire au PIC EA	Conclusion
Contexte	Enjeu du PIC EA	Parcours d'accompagnement des transitions professionnelles	Les différentes stratégies de mise en œuvre de l'expérimentation CDD Tremplin	Bénéficiaire des aides du PIC EA	Outil méthodologique / identification des besoins de formation des personnes handicapées	Ressources, bibliographie, webographie
Enjeux des EA	Ce qu'est / ce que n'est pas le PIC EA	0. Recrutement & phase de sourcing	Exemple CDDT en partant du projet professionnel de la personne	Informations à préparer en amont de ma demande de financement	Ma relation en tant qu'entreprise avec mon OPCO	Liste des conseillers emploi formation AKTO Travail Temporaire
Expérimentations CDDT et EATT	Mobiliser le PIC EA	1. Intégration & mise en emploi	Exemple EATT en partant du projet professionnel de la personne	Points de vigilance	Annuaire des OPCO	
	Aide aux coûts de formation	2. Construction & mise en œuvre du projet professionnel	Exemple CDDT en partant d'un besoin de compétences sur un territoire - métier existant dans l'EA	Bonnes pratiques	Eligibilité des EA à l'offre d'intervention de l'AGEFIPH	
	Aide contribuant à la compensation de la rémunération	Les questions à se poser	Exemple CDDT en partant d'un besoin de compétences sur un territoire - métier nouveau dans l'EA		Les aides complémentaires du PIC EA	
	Aide à l'ingénierie de formation et de projet	3. Accompagnement à la sortie	Exemple CDDT en partant d'un besoin en fonctions supports dans l'EA		Fiches simplifiées des aides AGEFIPH	



Contactez
l'AGEFIPH

Introduction



Juillet 2018
**Démarche « cap vers
l'entreprise inclusive »**
→ Réforme des EA



5 sept 2018
(applicable au 1^{er} janvier 2019)
**Loi pour la liberté de choisir
son avenir professionnel**



**Impulser un changement
d'échelle**

→ + 40.000 postes de
travailleurs handicapés
d'ici fin 2022



**Renforcer le modèle inclusif porté par
les EA**

- Développer le placement et
l'accompagnement des **transitions
professionnelles**
- Partager les **pratiques inclusives** des EA
- Développer au sein des EA un **nouveau
métier de placement**



Cette nouvelle réforme a une conséquence majeure : **le développement de la fonction d'accompagnement à l'emploi et à la formation** pour les travailleurs reconnus handicapés à travers la mise en place de nouveaux dispositifs devant contribuer à réduire le chômage des personnes en situation de handicap, parmi lesquels les dispositifs CDD Tremplin et l'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire (EATT).

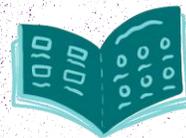
Ces évolutions amènent les EA à devoir être en veille à la fois sur les **nouveaux marchés** sur lesquels elles pourraient se positionner, mais également sur les **opportunités d'emploi hors secteur adapté** pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap (**métiers existants, en tension, ou nouveaux métiers émergents**).

Les EA ont la spécificité d'être multi activités donc multi métiers.



Développer une activité économique & de nouveaux marchés

- Identifier les besoins
- Développer le service
- Vendre le service



Sourcer de nouvelles compétences

- Référentiel des compétences par type de service
- Sourcer des personnes sans emploi ayant une reconnaissance RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), seul critère pour les expérimentations
- Intégrer les nouvelles personnes embauchées
- Les professionnaliser



Développer et certifier les compétences

- Renforcer les compétences de l'encadrement
- Certifier les compétences de certains personnels
- Développer l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) et la formation interne pour être plus autonome
- Se rapprocher systématiquement de son OPCO de rattachement pour bénéficier de leur expertise Ingénierie Formation



Expérimentations CDDT et EATT

Parcours individuel ou collectif

→ Formation & montée en compétences

Environnement plus inclusif



Tremplin vers l'emploi durable



Acquérir une expérience professionnelle significative



Accessibilité accrue vers d'autres emplois au sein des entreprises adaptées elles-mêmes et les autres employeurs privés et publics



CDD Tremplin

Le **CDDT ou CDD Tremplin** permet à des personnes en situation de handicap, d'acquérir une expérience professionnelle ou d'accéder à une formation qualifiante, tout en étant **en activité au sein d'une EA.**



Un contrat à durée déterminée liant l'entreprise adaptée au travailleur en situation de handicap



Une Entreprise Adaptée qui engage ses équipes pour assurer la réalisation du projet professionnel



De 4 à 24 mois



Accompagnement renforcé et personnalisé



EATT

L'**EA Travail Temporaire** vise la mise à disposition d'un travailleur reconnu handicapé auprès d'un **employeur public ou privé** dans le cadre d'un **contrat de mission intérimaire.**

EATT



Intérimaire en situation de handicap en contrat de mission

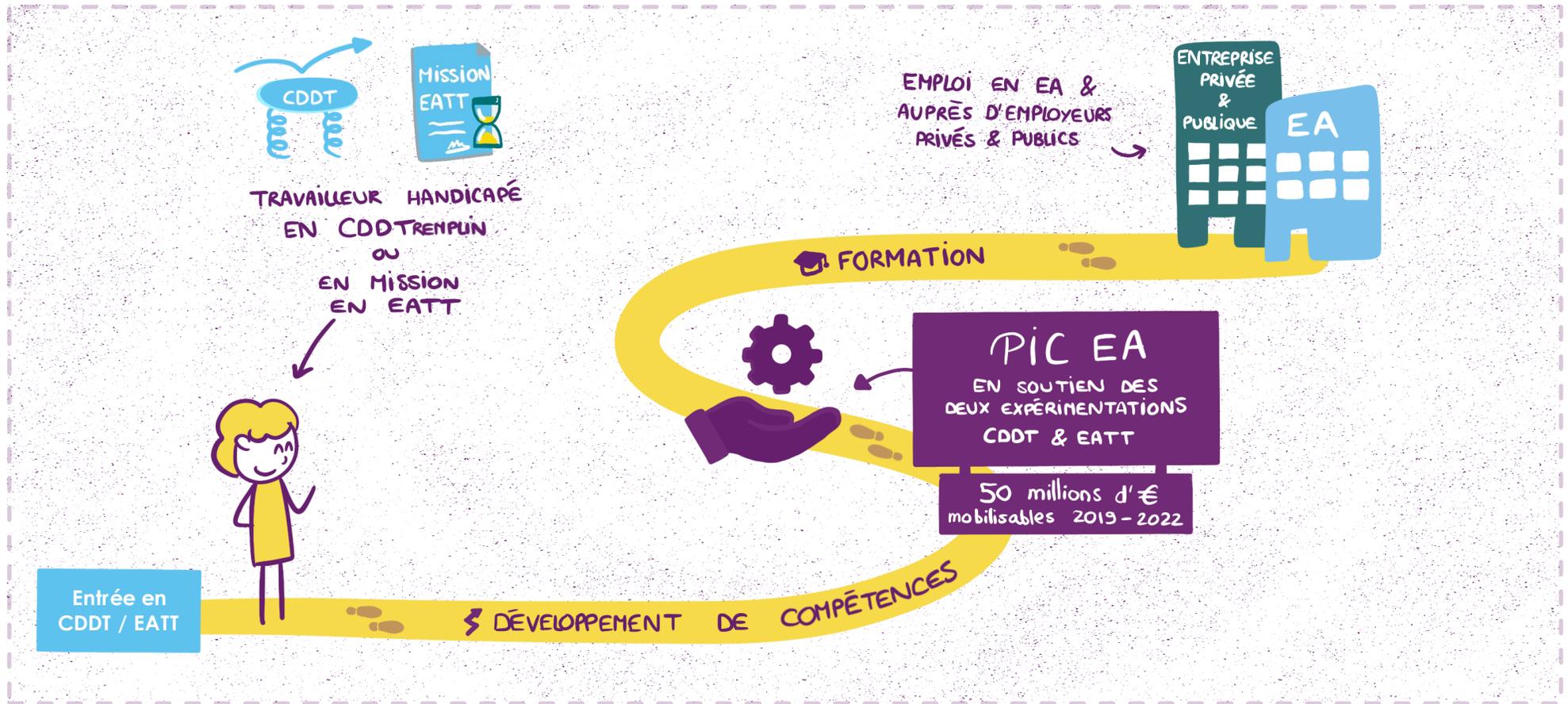
Entreprise cliente

Le PIC EA

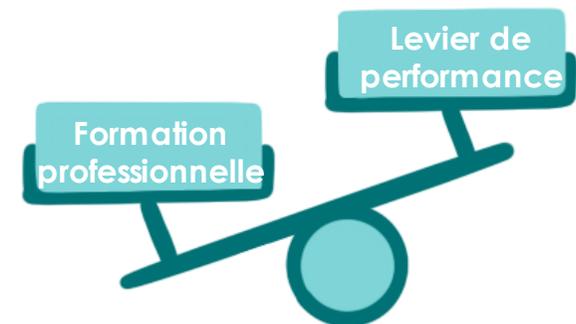
Plan d'Investissement dans les Compétences



Enjeu du PIC EA



Inciter au **développement de compétences** et à la **formation** des travailleurs handicapés pendant la durée de leur CDD tremplin ou de leur contrat de mission.





Ce qu'est / ce que n'est pas le PIC EA



Ce qu'EST le PIC EA



Un plan dédié au **financement d'actions de formation** en soutien des expérimentations CDDT et EATT

OBJECTIFS



Permettre une acquisition / progression / montée en compétence du salarié dans son emploi en **obtenant une qualification plus élevée**



Permettre à une personne **sans qualification professionnelle** d'accéder à de **nouvelles activités professionnelles**



Réduire les risques résultant d'une qualification inadaptée (évolution des techniques et des structures des entreprises)
→ préparation à une mutation d'activité dans le cadre de leur entreprise ou en dehors



Assurer la sécurisation des parcours par des **mobilités qualifiantes**



Ce que N'EST PAS le PIC EA

Le PIC EA ne se substitue pas aux obligations des employeurs **d'assurer la formation de leurs salariés tout au long de leur contrat de travail**. Il ne prend pas en charge :



- **L'adaptation au poste de travail** et le **maintien de l'employabilité** : plan de développement des compétences, Pro A (reconversion ou promotion par alternance), CPF (Compte personnel de formation) ...
- **L'entretien professionnel**
- Les **formations obligatoires** liées à certains types de contrat de travail (contrats en alternance) ou de situation (accord ou convention collective, dispositions dans le contrat...)
- Les formations en cas de **licenciement**



Le PIC EA ne vise pas à **adapter les postes de travail en EA**



Les **dépenses de fonctionnement courantes** de l'entreprise ne sont pas **éligibles** à cette aide



Mobiliser le PIC EA

Quels sont les 3 volets d'aides du PIC EA ?



Aide aux **Coûts de formation**

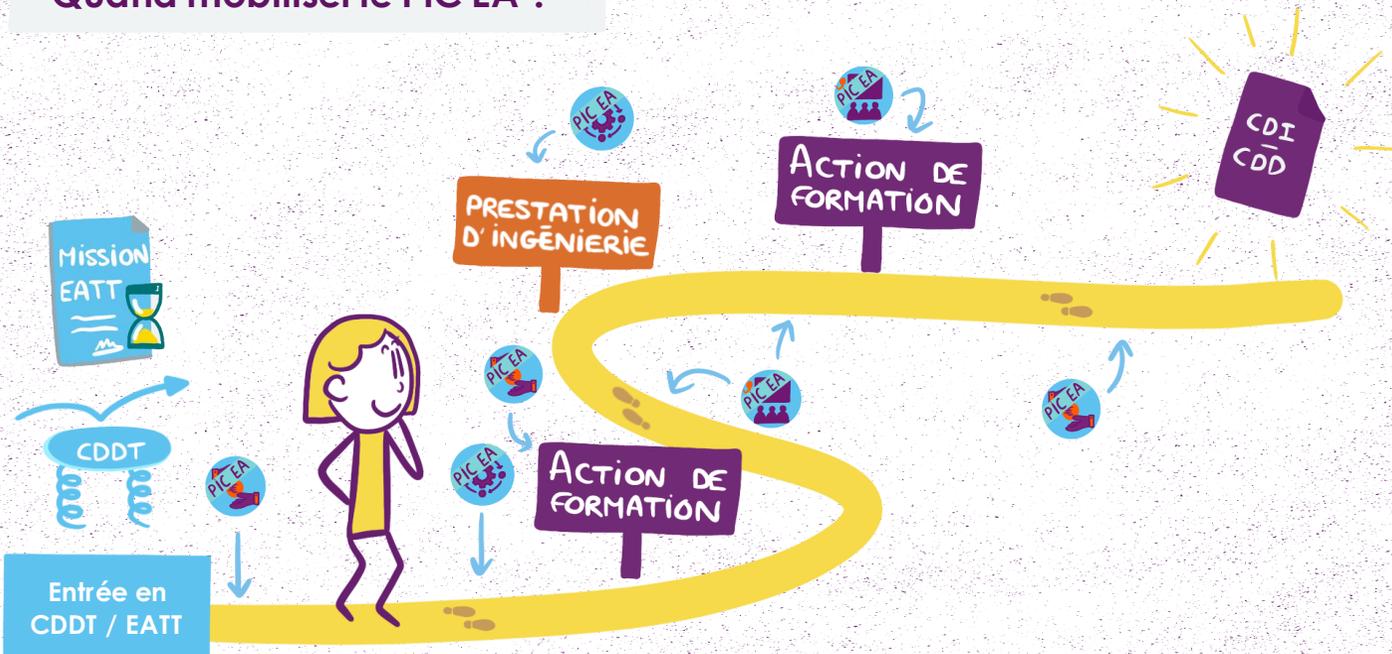


Aide contribuant à la **Compensation de la rémunération**



Aide à l'**ingénierie de formation et de projet**

Quand mobiliser le PIC EA ?



Vous pouvez solliciter les aides du PIC EA **à tout moment: avant, pendant ou après** le déroulement de l'action de formation ou de la prestation d'ingénierie, **ET plusieurs fois pour un même individu dans une logique de parcours sur la durée.**



3 volets
d'aides



Aide aux **coûts de formation**



Aide contribuant à la
compensation de la rémunération



Aide à l'**ingénierie de formation et de projet**



Quelle est cette aide ?

Action de formation

Une action de formation est une étape d'un **parcours pédagogique** permettant d'**atteindre un objectif professionnel**.



Peut être réalisée en tout ou partie **à distance** (FOAD)

Peut être réalisée en **situation de travail** (AFEST)



Quel est le montant de l'aide ?

L'aide intègre l'**ensemble des coûts relatifs à l'accès à la formation**:

- coût pédagogique
- surcoûts liés aux adaptations pédagogiques
- frais d'inscription
- frais de certification
- frais annexes

PLAFOND
25 €/heure

Prise en compte des surcoûts liés au handicap :

L'EA identifie les risques d'écarts entre les exigences de la formation et les conséquences sur le handicap et alerte l'organisme de formation afin que soit proposé à la personne un parcours aménagé. Ils peuvent concerner :

- Le rythme et le temps de formation ;
- Les modalités pédagogiques, contenus, supports outils ;
- Les règles d'évaluation des compétences, des connaissances au cours de la formation ;
- L'environnement ;
- L'organisation de l'équipe pédagogique.

la RHF peut être mobilisée en amont des parcours d'entrée en formation
→ Voir fiche



3 volets
d'aides



Aide aux **coûts de formation**



Aide contribuant à la
compensation de la rémunération



Aide à l'ingénierie de
formation et de projet

✓ Quels sont les types d'actions de formation qui rentrent dans le périmètre du PIC EA ?



Les actions d'insertion sociale et professionnelle

- Les formations de remobilisation, d'aide à la définition de projet
- Les formations de remise à niveau, de savoirs de base
- Les formations pré-qualifiantes



Les formations qualifiantes ou certifiantes

- Les formations qualifiantes ou certifiantes permettant l'accès à des diplômes, titres à finalité professionnelle ou des certificats de qualification professionnelle enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (CQP, RNCP)
- Les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE, bilan de compétences)



Les formations professionnalisantes

- Les formations professionnalisantes permettant à toute personne en recherche d'emploi d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi
- Les formations visant la reprise ou la création d'entreprise



Quelles sont les modalités de formation ?

La formation peut se dérouler **en interne de l'entreprise ou à l'externe**.

- Elle doit être dispensée par un **organisme de formation agréé**.
- Si c'est l'Entreprise Adaptée elle-même qui dispense la formation en interne, l'EA doit disposer du **statut d'organisme de formation**, sauf pour une AFEST.
- La formation peut également répondre à un besoin en formation **individuelle ou collective, voire inter-entreprises EA**.





3 volets
d'aides



Aide aux coûts de
formation



Aide contribuant à la
compensation de la
rémunération



Aide à l'ingénierie de
formation et de projet



Quelle est cette aide ?

**Compensation
de la
rémunération**



Contribue à compenser la rémunération restant à charge de l'EA lorsque les travailleurs handicapés, en CDD tremplin ou en EATT sont en formation sur leur temps de travail



Quel est le montant de l'aide ?

$$\text{AIDE} = \text{nombre d'heures de formation} \times \left(\text{SMIC HORAIRE BRUT} - \text{aide au poste horaire} \right)$$

↑
aide versée
par l'État

Exemple de rémunération pour deux personnes en CDD Tremplin percevant une aide au poste annuelle de 10 519 €

- 2 personnes rémunérées, soit 35H x 2 = 70H
- SMIC horaire = 10,25€ (en vigueur au 01/01/2021)
- Aide Au Poste horaire = 5,78€ => SMIC – AAP = 4,47€
- Montant de l'aide 4,47€ x 70H00 = 312,90€

Aide forfaitaire



3 volets
d'aides



Aide aux **coûts de formation**



Aide contribuant à la **compensation de la rémunération**



Aide à l'**ingénierie de formation et de projet**



Quelle est cette aide ?

**Prestation
d'ingénierie**



Accompagnement personnalisé

aux EA habilitées dans les expérimentations CDDT et EATT, pour concevoir, développer des parcours de formation des salariés en EA en CDDT ou EATT et les aider à structurer le triptyque accompagnement, emploi, formation.



Cahier des charges type

mis à disposition des EA si besoin pour être accompagné dans l'ingénierie de parcours



Quel est le montant de l'aide ?

- L'aide Ingénierie pour un même projet d'ingénierie est plafonnée à **15 750 €**.
- L'aide ingénierie peut être individuelle, collective ou mutualisée par plusieurs EA. Le plafond reste le même pour un projet groupé.
- Elle peut couvrir le recours à une prestation externe ou l'internalisation de l'expertise. Dans ce dernier cas, l'aide peut contribuer aux coûts salariaux de la personne recrutée en CDI ou CDD d'au moins 6 mois.

L'EA peut faire appel à un prestataire ou à des compétences en interne.



Externe

Financement de la prestation



Interne

Financement du temps dédié à l'ingénierie



3 volets d'aides



Aide aux coûts de formation



Aide contribuant à la compensation de la rémunération



Aide à l'ingénierie de formation et de projet



C'est quoi l'ingénierie de formation et de projet ?



Diagnostic des besoins en compétences des entreprises



Analyse de la demande et du besoin de formation



Définition des méthodes et des moyens mis en œuvre



Appui au choix du dispositif et de l'organisme de formation



Ingénierie pédagogique



Suivi, animation, évaluation

Quelles sont les types de prestations d'ingénierie ?



Ingénierie de parcours

- Diagnostic des besoins en compétences, au regard des potentiels d'emploi au sein des EA ou résultant de nouveaux marchés économiques.
- Conception de parcours individuels ou collectifs de formation pour la réalisation du ou des projets professionnels de transition dans l'EA elle-même et/ou vers un autre employeur privé ou public.



Ingénierie de formation

- Appui à la définition d'une stratégie de formation en lien avec le potentiel d'emploi de l'EA ou issu des nouveaux marchés
- maintenir et développer les compétences des salariés de l'EA,
- concevoir et appuyer l'organisation du pilotage opérationnel de l'ingénierie pédagogique

Concepteurs de formation

Apprenants



Formateurs



Ingénierie financière

- Méthodologie du parcours d'achat (connaissance des dispositifs et des acteurs du territoire, complémentarité au droit commun, procéder à des achats groupés –plusieurs salariés en EA- ou achats mutualisés pour plusieurs EA...)
- Demande de financement avec les OPCO/ négociation des coûts et achat auprès des organismes de formation (OF).
- Conception des demandes d'aides PIC EA.

Les étapes d'accompagnement du parcours professionnel

Parcours d'accompagnement des transitions professionnelles



0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION



Objectifs

- Identifier les **prérequis**
- Identifier / valoriser / développer les **compétences** transférables et transversales
- **Découvrir** un nouveau métier / nouveau secteur d'activité, explorer les champs des possibles
- **Redynamisation de la personne** (confiance en soi, lever les freins sociaux)

Début du parcours de formation

Recherche d'emploi

PMSMP
Période de mise en situation en milieu professionnel

Objectifs

- mettre à jour le **CV**
- Acculturer le salarié aux **techniques de recherche d'emploi (TRE)** afin de l'autonomiser dans ses démarches



Signature du contrat

Découverte d'un métier / secteur / entreprise

Validation de la période d'essai

Construction du projet professionnel

AFPR

Action de Formation Préalable au Recrutement

PMSMP

Période de mise en situation en milieu professionnel

INCLU'PRO

Éligible pour les **DEH** et pour les salariés, préfinancé par l'AGEIPH.
→ Voir fiche

POEC / POEI

Préparation opérationnelle à l'emploi collective



Durée indicative
1 à 6 mois



Durée indicative
3 à 6 mois renouvelable



Durée indicative
3 à 6 mois





0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

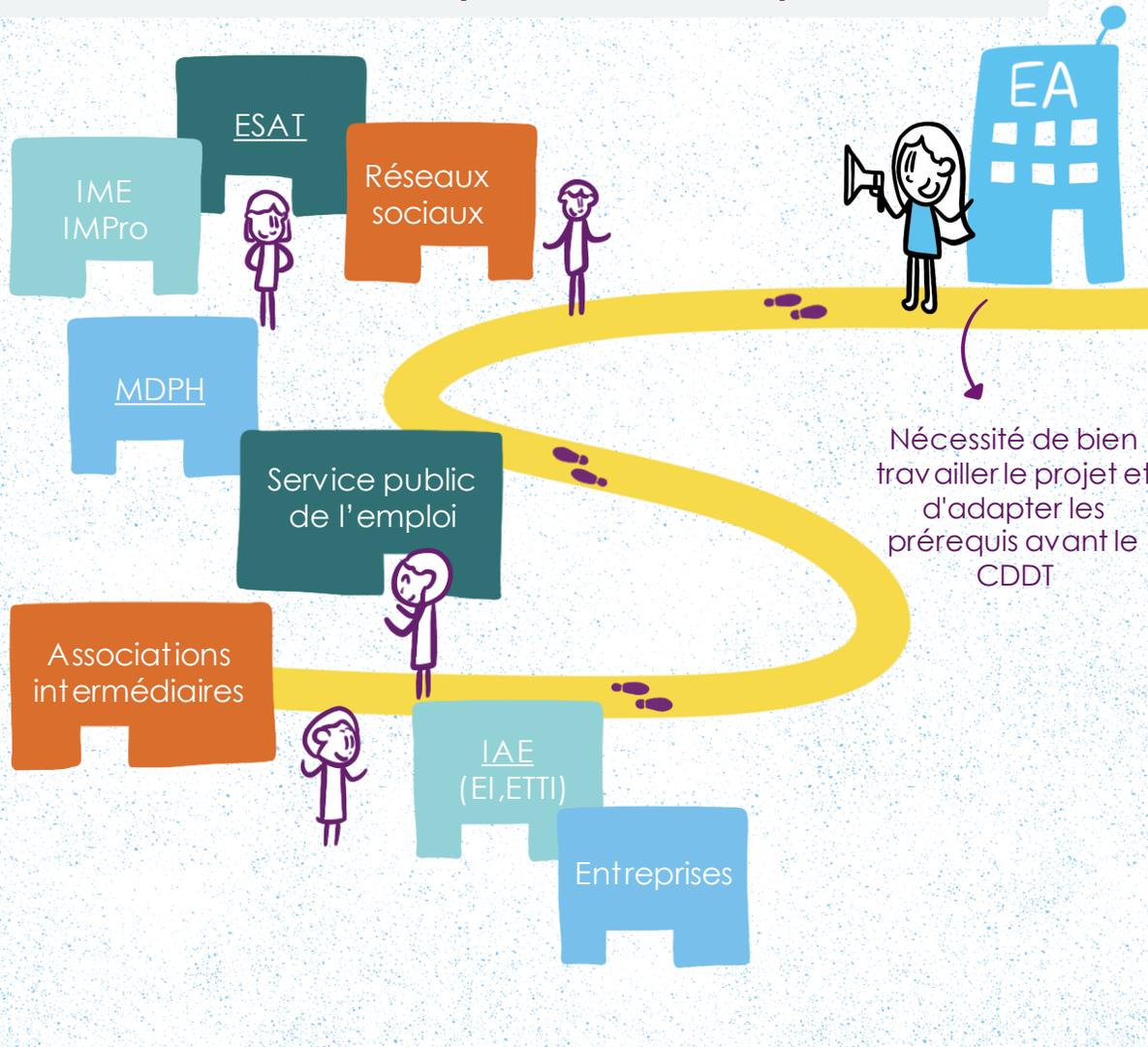
3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Où trouver des candidats pour les CDD Tremplins ou EA TT ?



Quels sont les publics éligibles ?

- Personnes ayant la Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) sans emploi (pas forcément inscrit à Pôle Emploi)
- Salariés qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap



[Motion design l'espace emploi de l'Agefiph](#)



[Plate forme inclusion](#)



0 RECRUTEMENT &
PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION &
MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE
DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À
LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU
PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU
PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI
DE LA FORMATION

Connaître vos ressources



Acteurs



Dispositifs



Financement

Ressources PIC EA

Prestataire
interne ou
externe à l'EA



PIC EA

Autres ressources

Prestataires
sélectionnés
par l'AGEFIPH
sur 10 régions
en 2021

Inclu'Pro
nouveau dispositif qui se
met en œuvre à compter
de juillet 2021 sur 10
régions en 2021

préfinancé par
l'Agefiph

OPCO

POEI et POEC
(Préparation
opérationnelle à l'emploi
collective)

OPCO

Aides PIC EA



Compensation de
la rémunération



Coûts de
formation



Ingénierie de
formation et de projet



S'appuyer sur l'aide à
l'ingénierie



Diagnostic emploi/formation sur
le territoire/ secteur d'activité :
→ Besoins en compétences des
entreprises



0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

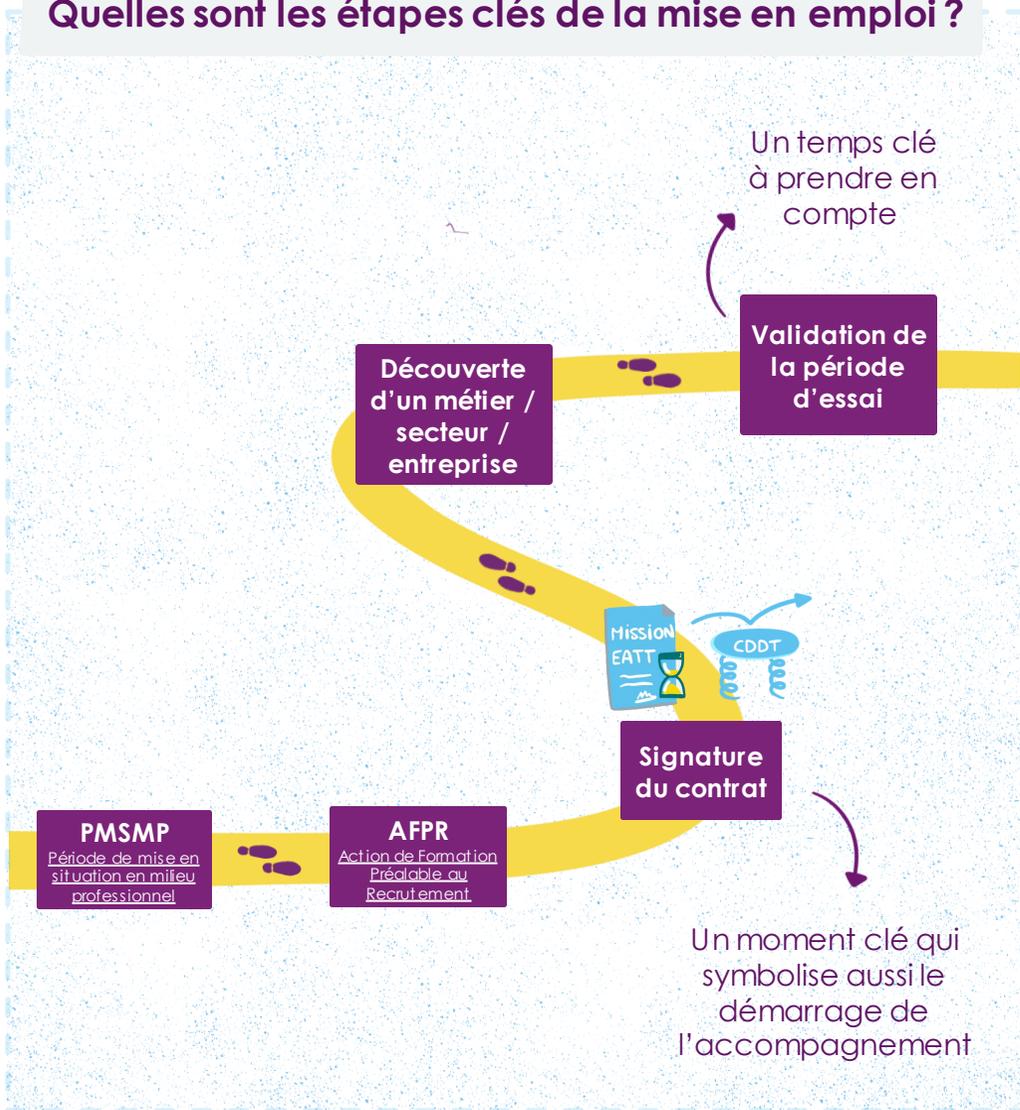
3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Quelles sont les étapes clés de la mise en emploi ?



Connaître vos ressources



Acteurs



Dispositifs



Financement

Ressources PIC EA

Aides du PIC EA non mobilisables

Autres ressources

Acteurs du SPE (Service public pour l'emploi)

Accompagnement vers et dans l'emploi (PMSMP, AFPR ...)

Financements SPE
Fonds propres de l'EA
FATEA (Fonds d'accompagnement à la transformation des EA)

Prestataires sélectionnés par l'AGEFIPH sur 10 régions en 2021

Inclu'Pro nouveau dispositif qui se met en œuvre à compter de juillet 2021 sur 10 régions en 2021

préfinancé par l'Agefiph

Ressources RH et encadrants socio-professionnels de l'EA

Obligations légales de l'employeur

Fonds propres de l'EA
FATEA (Fonds d'accompagnement à la transformation des EA)

OPCO

POEL et POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective)

OPCO



0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

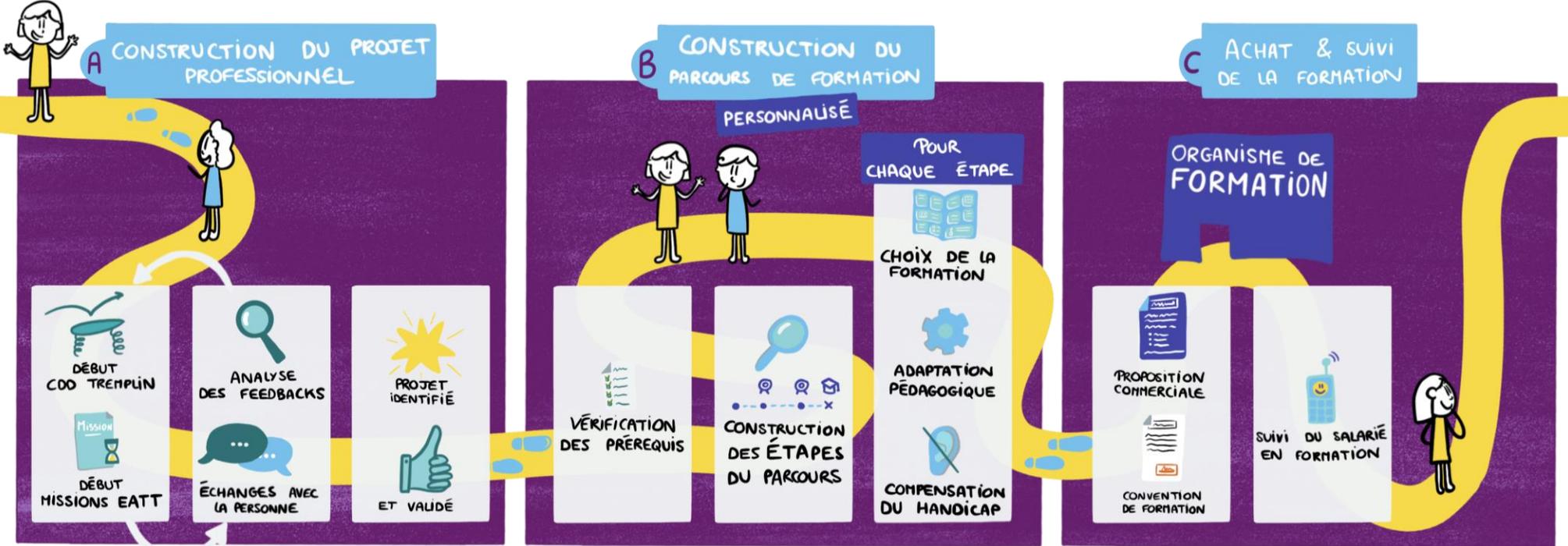
2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION



A chaque étape

Connaître vos ressources

Travailler en réseau

S'appuyer sur l'aide à l'ingénierie (PIC EA)



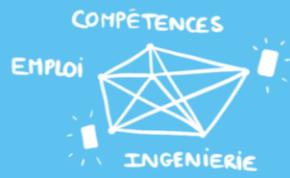
Acteurs



Dispositifs



Financements



- Projets similaires sur le territoire ?
- Besoins partagés au sein d'autres EA ?
- Action collective de formation



Externe
Financement de la prestation



Interne
Financement du temps dédié à l'ingénierie

0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

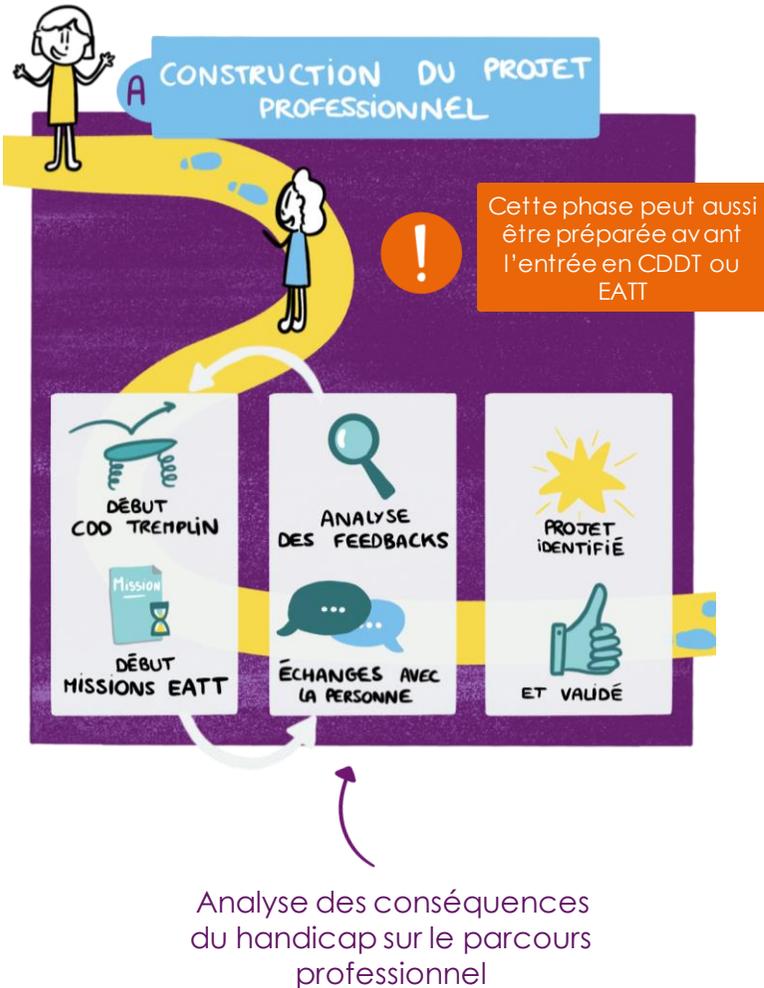
2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION



Objectifs



Remobilisation/dynamisation de la personne



Identification des **compétences** acquises, transférables, transversales



Découverte des métiers, des environnements professionnels



Identification des **prérequis** nécessaire à la suite du parcours dans le cadre d'une formation/emploi

Acteurs importants au sein de l'EA



Le manager devient aussi un accompagnateur

- Posture d'observation
- Accompagnement de la montée en compétences de la personne



Le référent accompagnement de parcours - Conseiller en insertion professionnelle (CIP), chargé RH ... - a un rôle pivot

- Établit un diagnostic socio-professionnel de la personne
 - Fixe des objectifs
- S'assure du bon déroulement de son parcours
- Mobilise les parties prenantes et les partenaires de son territoire.



0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Connaître vos ressources



Acteurs



Dispositifs



Financement

Ressources PIC EA

Prestataire interne ou externe à l'EA



PIC EA

Autres ressources

Droit commun

- Offre région
- OPCO → CEP (Conseil en Evolution Professionnelle)

Pris en charge par le droit commun, **complété si besoin par un financement PIC EA**
 NB: dépend de l'offre régionale, ouverture aux salariés, dépend des offres OPCO centrés sur le qualifiant/certifiant

Ressources RH et encadrants socio-professionnels de l'EA

Accompagnement interne
 Obligation légale de l'employeur

Budget formation de l'employeur

Agefiph

Inclu'Pro
 nouveau dispositif qui se met en œuvre à compter de juillet 2021 sur 10 régions en 2021

préfinancé par l'Agefiph

Acteurs du SPE

PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

Financement SPE, pas de financement spécifique PIC EA

Aides PIC EA



Compensation de la rémunération



Coûts de formation



Ingénierie de formation et de projet



S'appuyer sur l'aide à l'ingénierie



Analyse de la demande et du besoin de formation

Travailler en réseau

Le projet professionnel est-il partagé entre un / plusieurs salariés de l'EA ou au sein de plusieurs EA sur le territoire ?

Projets commun

Consortium

0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

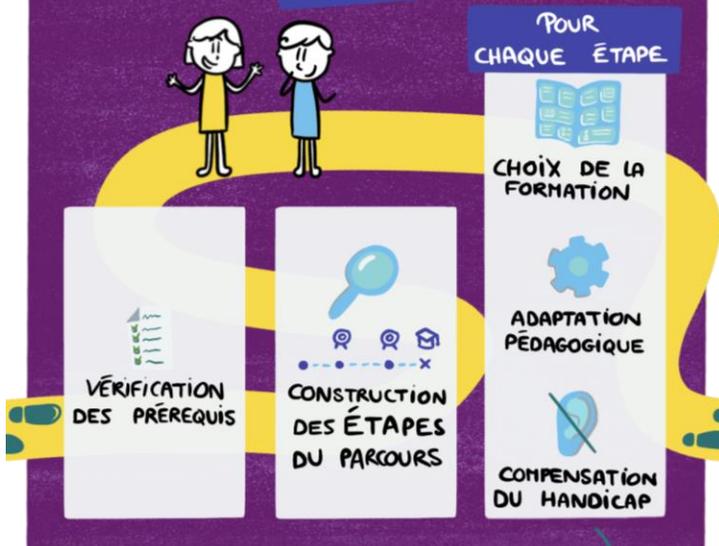
3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

2 CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ



Besoin de compensations à identifier avec l'aide de la



[Ressource Handicap Formation \(RHF\)](#)



[Vidéo Agefiph](#)

La RHF peut venir en appui d'une situation à la demande de l'OF ou de l'entreprise.

Objectifs



Envisager les différentes étapes du parcours et les objectifs pour atteindre l'objectif visé d'accès à la formation et à l'emploi

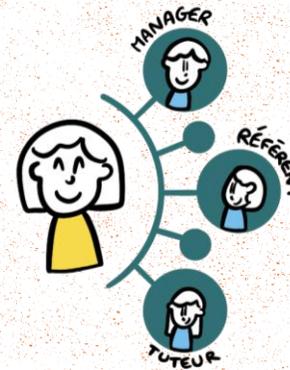


Identifier les **actions de formation**



Organisation du suivi, structuration en interne

Besoin fort d'articulation et de coordination



Nécessité d'**articuler des temps de coordination** avec les différentes parties prenantes pour l'accompagnement de la personne



Nécessité d'**articuler** commercial / RH / accompagnement / relations extérieures



0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Connaître vos ressources



Acteurs

Ressources PIC EA

Prestataire interne ou externe à l'EA

Autres ressources

Ressources RH et encadrants socio-professionnels de l'EA



Dispositifs



Obligation légales de l'employeur

AGEFIPH

Ressource Handicap Formation (RHF)
Offre de service en 3 volets gratuite

OPCO

Conseil / Accompagnement à l'ingénierie de parcours

Prestataires

Conseil / Accompagnement à l'ingénierie de parcours

GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences)

DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)



Financement

PIC EA

Fonds employeur

Appui gratuit

OPCO

FATEA (Fonds d'accompagnement à la transformation des EA)

Etat
Régions

Aides PIC EA



Compensation de la rémunération



Coûts de formation



Ingénierie de formation et de projet



S'appuyer sur l'aide à l'ingénierie



Définition des méthodes et des moyens mis en œuvres



Ingénierie pédagogique



Construction du parcours



Appui au choix du dispositif et de l'organisme de formation

Travailler en réseau

Le projet professionnel est-il partagé entre un / plusieurs salariés de l'EA ou au sein de plusieurs EA sur le territoire ?

Projets commun

Consortium



0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION



Objectifs



Acheter une formation en adéquation avec les besoins des salariés et les objectifs visés et accessible au handicap de la personne.



Suivi et relation contractuelle avec l'organisme de formation (OF).

Relations OF / employeurs à renforcer

Développer ou renforcer la relation entre **EA, employeurs du territoire** (entreprises et partenaires) et **OF** pour trouver une sortie positive adaptée au projet de la personne et rajouter une chance de succès plus forte d'intégrer une entreprise publique/privée.





0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Connaitre vos ressources



Acteurs



Dispositifs



Financement

Ressources PIC EA

Prestataire interne ou externe à l'EA



PIC EA

Autres ressources

Ressources RH et encadrants socio-professionnels de l'EA

Obligation légales de l'employeur

Fonds employeur

Agefiph

Ressource Handicap Formation (RHF)
Offre de service en 3 volets gratuite

Appui gratuit

OPCO

Conseil / Accompagnement à l'ingénierie de parcours OPCO

Aides PIC EA



Compensation de la rémunération



Coûts de formation



Ingénierie de formation et de projet



S'appuyer sur l'aide à l'ingénierie



Suivi, animation, évaluation

Travailler en réseau

Le projet professionnel est-il partagé entre un / plusieurs salariés de l'EA ou au sein de plusieurs EA sur le territoire ?

Projets commun

Consortium



PROJET PROFESSIONNEL DE LA PERSONNE

- Quel est le projet professionnel de la personne ?
- Quel est le lien entre le projet pro et la formation ?
- S'agit-il d'une reconversion professionnelle via la formation ?
- Le projet est-il réaliste compte tenu du handicap ?
- Est-il adapté au marché du travail ?

VOS BESOINS EN COMPÉTENCES

- De quelles compétences avez-vous besoin ? Quelles sont les compétences déjà en présence et vos besoins prioritaires ?
- Ce besoin de compétences est-il partagé sur mon territoire ?
- Le besoin de faire évoluer les compétences est lié à un changement interne, externe, structurel ou conjoncturel ?
 - Développement de l'EA
 - Ouverture d'un nouveau marché (vs consortiums)
 - Innovation technologique
 - Évolution de la concurrence
 - Nouveaux métiers ou métiers en tensions

MÉTIER

- Quel est le niveau de qualification requis ?
- Quels sont les savoirs faire / savoirs être sur lesquels capitaliser ?
- Avez-vous déjà fait appel à un OF/CFA pour ce type de besoins ?
- Quelle formation répond au besoin exprimé et prépare au métier ?
- Quelle(s) expérience(s) valorisable(s) ?
- Ces expériences sont-elles conformes aux projets de la personne ?
- Des expériences sont-elles transférables en cas de besoin de reconversion?...

PUBLIC VISÉ

- Quel est le public visé ?
- Effectif de personnes qui pourraient être concernées ? Effectif dans d'autres EA de votre territoire ?
- Quel niveau de formation initial recherché ?
- Quel niveau d'expérience préalable dans le domaine souhaité ?

ORGANISME DE FORMATION

FORMATION

- Votre contexte est propice à l'organisation de la formation (organisation, disponibilité, contraintes de service) ?
- S'agit-il d'une formation incontournable liée au métier ? Une formation obligatoire ?
- Quelle formation vous devez & pouvez mobiliser ?
- Quelle durée souhaitée ?
- Quelle validation requise/souhaitée ?
- A quel moment intégrer le parcours de formation par rapport à la prise de poste ? Alternance théorie/pratique ?
- Période de formation en entreprise ?
- Possibilité d'avoir un tuteur ?
- Quels sont les coûts pédagogiques ?
- Quel est l'OF ?
- Un devis a-t-il été fourni ?
- Quels besoins de compensation du handicap en situation formative pour chaque personne ?



POSTE DE TRAVAIL

- Quelles sont les conditions de travail (environnement, matériel utilisé, organisation et rythme de travail...).
- Adéquation poste de travail/handicaps ?





0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

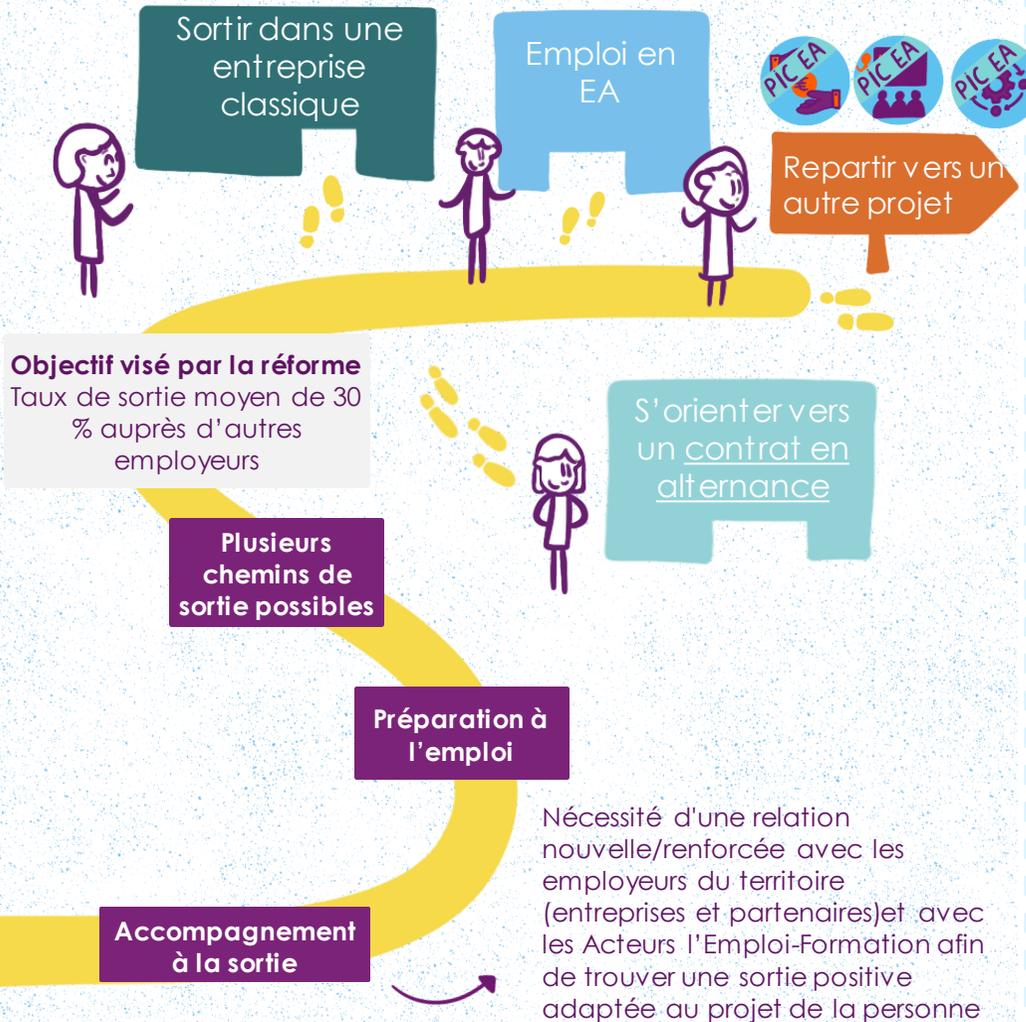
3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

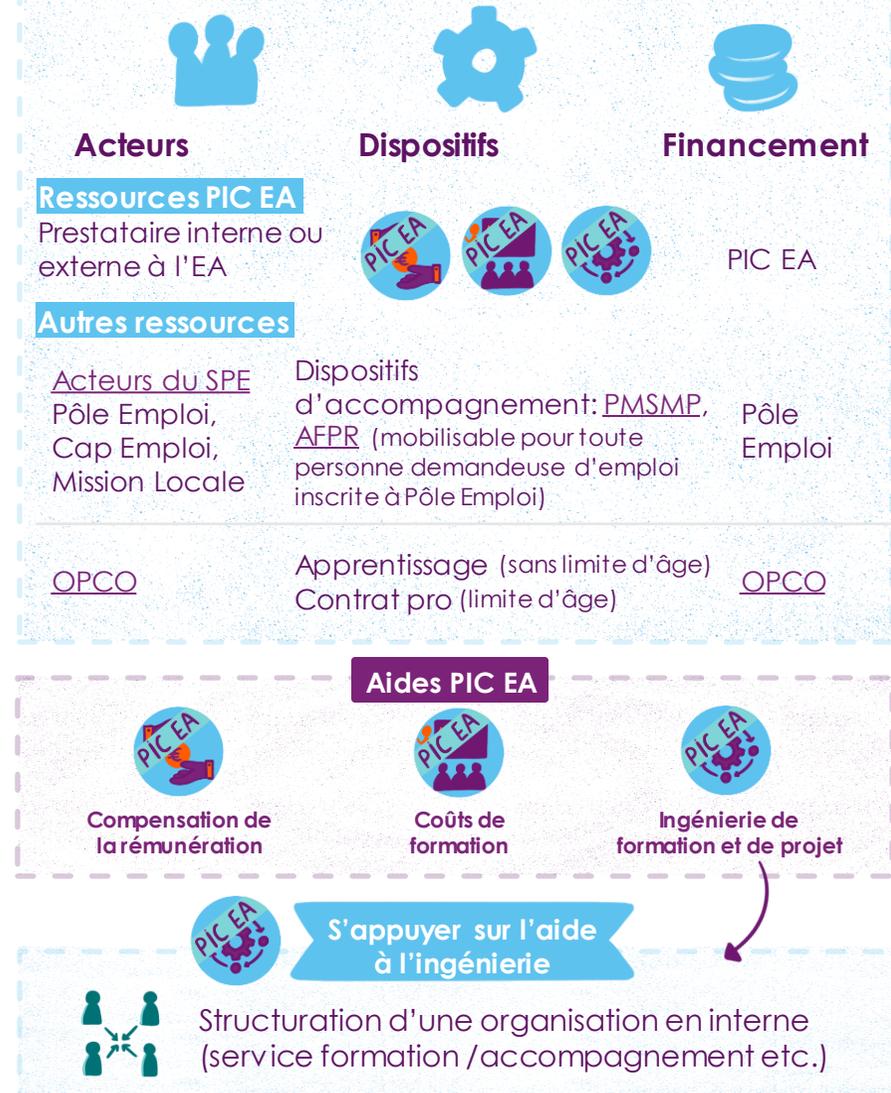
B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Quelles sont les étapes clés ?



Connaître vos ressources



Exemples

**de mobilisation du PIC EA selon les
différentes stratégies des EA**



Les différentes stratégies de mise en œuvre des expérimentations CDDT et AETT



Pour mettre en œuvre les expérimentations CDDT et AETT, il a été observé que les EA peuvent partir de différentes clés d'entrée comme départ de leur réflexion.

Elle partent généralement du projet professionnel de la personne, des besoins du territoire / de ses partenaires économiques ou encore de leurs stratégies propres (activités de fonction support).



Projet professionnel de la personne

Aucun prérequis sur le profil entrant dans l'expérimentation, expression et accompagnement dans la réalisation du projet professionnel et dans sa recherche d'emploi finale.



Besoin de compétences sur un territoire

Le métier existe au sein de l'EA

Accompagnement du salarié en situation de handicap pour accéder aux compétences recherchées dans le cadre d'un métier exécuté habituellement au sein de l'EA

Le métier est nouveau au sein de l'EA

Accompagnement du salarié en situation de handicap pour accéder aux compétences recherchées dans le cadre d'un nouveau métier au sein de l'EA



Activités fonctions support

Développement de l'expérimentation CDD TREMPLIN sur les activités support / fonctions administratives / Maintenance / Logistique / Bureau d'étude ...

Exemple CDDT en partant du projet professionnel de la personne

0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

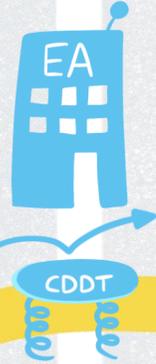
3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Bonjour, je suis Carl, travailleur handicapé. J'ai été déclaré inapte sur mon ancien métier. J'ai le projet de me reconverter en cariste.



Pôle Emploi

La prestation d'ingénierie a permis d'identifier les **différents modules** du parcours de formation :

- Une remise à niveau de savoirs de base
- Actualiser son CACES
- Découvrir les métiers du transport et du magasinage

Identification des OF

Organisation du suivi du parcours de formation

Accompagnement socio professionnel

Je m'oriente vers un contrat de professionnalisation en alternance pour 6 mois (CQP convoyeur de fonds)

Aides PIC EA

- Aide PIC EA compensation de la rémunération
- Aide PIC EA coûts de formation
- Aide PIC EA ingénierie de formation et de projet

Aide AGEFIPH

Non éligible au PIC EA

Exemple EATT en partant du projet professionnel de la personne

0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Bonjour, je suis Nathan, je travaille à un poste d'aide électricien. Je souhaiterais pouvoir travailler en tant qu'électricien mais je n'ai qu'une habilitation B0 et pas d'expérience probante en tant qu'électricien. Je ne suis pas autorisé à travailler sur les raccordements de tableaux électriques du fait de ce manque d'habilitation. Je ne décroche que des postes d'aide électricien, de manutentionnaire, de tirage de câble.



Mission EATT



Prise en charge dans la limite des plafonds prévus par le PIC EA. Le reste à charge est cofinancé par l'OPCO AKTO TT.

Formation habilitation électrique
BR BC B1 B2



Accompagnement socio professionnel



Je suis aujourd'hui présenté comme électricien car j'ai validé mes habilitations. J'ai gagné en assurance et je rencontre un des clients de l'EATT pour un poste d'électricien prochainement.

Aides PIC EA



Aide PIC EA compensation de la rémunération



Aide AGEFIPH



Aide PIC EA coûts de formation



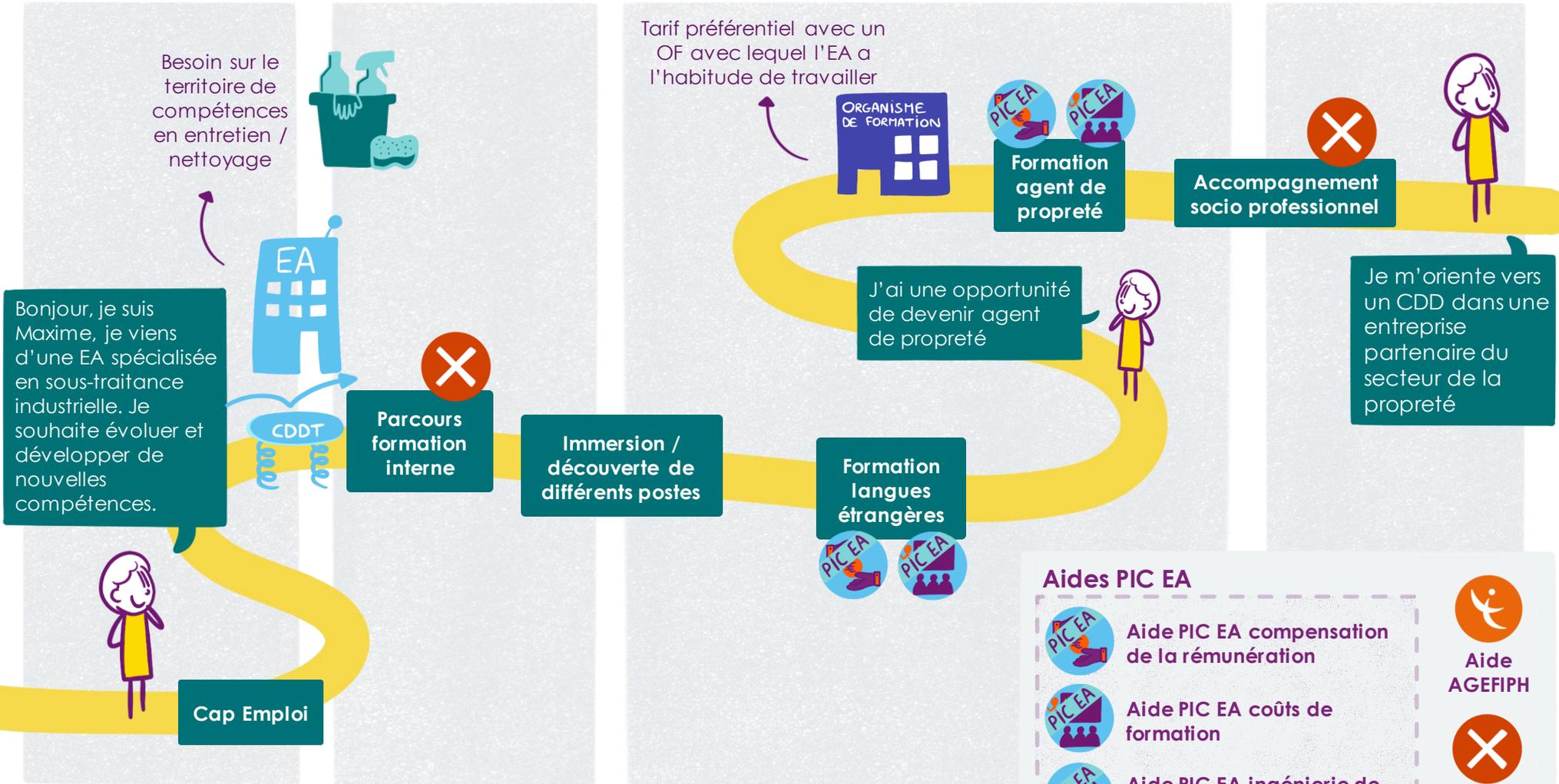
Aide PIC EA ingénierie de formation et de projet



Non éligible au PIC EA



Exemple CDDT en partant d'un besoin de compétences sur un territoire - métier existant dans l'EA



Aides PIC EA

- Aide PIC EA compensation de la rémunération
- Aide PIC EA coûts de formation
- Aide PIC EA ingénierie de formation et de projet

Aide AGEFIPH

Non éligible au PIC EA



Exemple CDDT en partant d'un besoin de compétences sur un territoire - métier nouveau dans l'EA

0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

Nous sommes une EA du secteur du numérique. Nous souhaitons former 3 TH au métier de référent en Accessibilité Numérique, métier nouveau dans l'EA suite à des demandes d'entreprises partenaires.

EA

Choix de 3 CDDT en interne de l'EA

CDDT

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

Prise en charge dans la limite des plafonds prévus par le PIC EA. Le reste à charge est financé par l'OPCO ou l'entreprise.

Formation référent en Accessibilité Numérique

PIC EA

PIC EA

Compétences techniques en terme d'accessibilité numérique et gestion de projet digital. Cette formation peut être réalisée dans le cadre de THalent Digital.



Accompagnement socio professionnel

J'ai obtenu un CDD dans une entreprise du secteur automobile

J'ai obtenu un CDD dans une entreprise du secteur aéronautique

Je poursuis mon parcours avec THalent Digital

Aides PIC EA

- Aide PIC EA compensation de la rémunération
- Aide PIC EA coûts de formation
- Aide PIC EA ingénierie de formation et de projet

Aide AGEFIPH

Non éligible au PIC EA

Exemple CDDT en partant d'un besoin en fonctions supports dans l'EA

0 RECRUTEMENT & PHASE DE SOURCING

1 INTÉGRATION & MISE EN EMPLOI

2 CONSTRUCTION & MISE EN OEUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

A CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

B CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

C ACHAT & SUIVI DE LA FORMATION

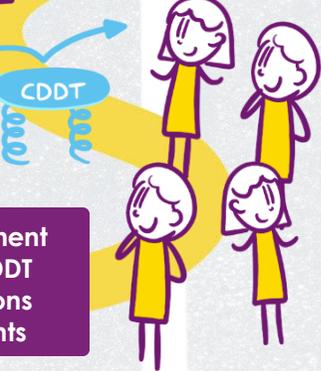
Conception & animation d'un parcours de formation d'intégration en interne

Mobilisation de 12 personnes (RH, comité de direction, service formation) pour concevoir cette ingénierie interne en 2 étapes :

1. Analyse GPEC: mesure de l'écart entre les compétences attendues, acquises, transversales et transversales pour le poste d'agent en support informatique
2. Construction du programme de formation /création d'outils de suivi de la formation, d'accompagnement des salariés et de mise en place d'une évaluation individuelle et collective



Nous souhaitons développer notre pôle informatique pour répondre à un besoin métier externe



Recrutement de 4 CDDT d'horizons différents

- Formation outil informatique
- Communication écrite & orale avec certification voltaire



Modules de formation



ORGANISME DE FORMATION

Formations au sein de l'OF de l'EA

Modules adaptation au poste de travail

- Culture de l'entreprise adaptée
- Formation ISIRH
- Formation eForm-Adapt
- Qualité/sécurité/risque
- Confidentialité et RGPD
- Logiciel de téléphonie



Accompagnement socio professionnel



Nous avons été insérés dans le pôle informatique de l'EA

Aides PIC EA



Aide PIC EA compensation de la rémunération



Aide PIC EA coûts de formation



Aide PIC EA ingénierie de formation et de projet



Aide AGEFIPH



Non éligible au PIC EA

Ma demande de financement

Bénéficiaire des aides du PIC EA

Aides destinées aux salariés de l'EA en Contrat en Durée Déterminée Tremplin (CDDT) ou en Entreprise Adaptée Travail Temporaire (EATT).



C'est l'EA qui fait la demande auprès de l'Agefiph sur le portail dédié et qui reçoit le versement des aides.



N'hésitez pas à vous faire **accompagner** par votre référént EA Agefiph pour remplir les demandes d'aides



Document questions / réponses sur le PIC EA

1

Je prépare toutes les informations & les documents dont je vais avoir besoin (voir p. suivante)

2

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT



Je saisis en ligne le formulaire d'enregistrement
Il permet de vérifier votre éligibilité aux aides grâce à votre numéro de SIRET et de créer un compte fournisseur

3

FORMULAIRE D'AIDE



Je saisis en ligne le formulaire d'aide
→ Possibilité de déposer une demande **pour plusieurs salariés à la fois**

4

Je joins en ligne les pièces nécessaires à l'enregistrement de la demande



Traitement des demandes par l'AGEFIPH

Paiement des aides sous forme d'avances ou en remboursement

Attention une fois la saisie commencée vous ne pourrez pas revenir en arrière.

En cas d'erreur ne saisissez pas un nouveau formulaire mais contactez l'Agefiph.

Deux formulaires d'aide disponibles

Formulaire 1



Aide aux **COÛTS DE FORMATION**

+



Aide contribuant à la **COMPENSATION DE LA RÉMUNÉRATION**

Formulaire 2



Aide à l'**INGÉNÉRIE DE FORMATION ET DE PROJET**



Informations à préparer

Identification de l'EA

- Votre raison sociale
- N°SIRET habilité 14 chiffres

Identité du représentant légal

- N° téléphone
- Adresse e-mail

Identité de l'interlocuteur contact principal

- N° téléphone
- Adresse e-mail

Informations à préparer

Identification de l'EA

- Votre raison sociale
- N°SIRET habilité 14 chiffres
- Votre adresse mail

Identité et coordonnées de l'organisme de formation

- Organisme de formation
- N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat
- Adresse e-mail
- Adresse postale

Typologie de l'action de formation

- Typologie de formation
- Nature et objectif du projet professionnel
- Secteur d'activité visé

CPQ (Certificat de qualification professionnelle), titre professionnel ou diplôme visé

- Diplôme, attestation de reconnaissance ou titre visé

Métier visé

Formation interne ou externe

- Intitulé précis de la formation
- Dates de début & fin de formation

Financement de la formation

- Nombre de salariés concernés
- Coût horaire TTC
- Nombre total d'heures de formation à financer
- Montant TTC de la formation
- Coût total à financer

Cofinancements

NB : le montant total prend en compte le coût pédagogique, le surcoût lié aux adaptations pédagogiques, les frais d'inscription et de certification et les frais annexes, plafonnés à 25€ TTC / heure, depuis le 01/03/2020, pour les entrées en formations à compter de cette date

- Rémunération du salarié qui se rend en formation pendant son temps de travail
- Aide à la rémunération

Documents à préparer

- Le RIB
- Les conditions générales (téléchargeables depuis le formulaire)
Elles sont à retourner, complétées et signées en pièce-jointe du formulaire. La signature des conditions générales vaut contractualisation entre l'EA et l'Agefiph.

Documents à préparer

Pièces à transmettre pour valider la demande

- Devis nominatif (précisant le libellé de la formation, les dates de début et de fin, le nombre d'heures en centre et en entreprise, le n° d'existence de l'organisme de formation, le Formacode, les frais d'inscription et de certification.)
- Formulaire d'identification des salariés (A saisir en ligne, télécharger et à joindre. Des formulaires manuscrits ou scannés entraînent des retard dans le traitement de l'aide)

Pièces à transmettre pour le versement de l'aide

- Facture de demande d'acompte pouvant aller jusqu'à 45% du montant total
- Facture de la formation précisant le nombre d'heures réalisées de formation, dates de réalisation de la formation
- Attestation de service fait (A saisir en ligne, télécharger et à joindre. Des formulaires manuscrits ou scannés entraînent des retard dans le traitement de l'aide)

20 FICHIERS MAXIMUM

10 MO MAX POUR L'ENSEMBLE DES PIÈCES

FORMATS PDF - DOC - SANS MACROS - DOCX - JPG

DOSSIER INCOMPLET = DOSSIER NON TRAITÉ

Tous les champs sont obligatoires

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT



FORMULAIRE D'AIDE





A savoir



DOSSIER
NON
TRAITÉ

- **En cas d'informations manquantes, il n'est pas possible de revenir plus tard sur le formulaire. Il faudra donc saisir l'intégralité des informations dans un nouveau formulaire.**
- La facture d'acompte n'est pas obligatoire...et n'est pas nécessaire pour valider la demande.
- Le formulaire d'enregistrement n'est à saisir **qu'une seule fois pour chaque EA.**
- Dans le cas d'un écart entre les dates inscrites sur un devis et les dates réelles de démarrage de la formation (Contexte sanitaire, salarié absent, salarié qui a stoppé son parcours ...), les dates réelles de formation sont à préciser dans la facture acquittée. L'attestation de service fait foi.

Dossiers considérés comme incomplets

- Incohérence et écart de saisie entre les formulaires et les pièces transmises: date de début et de fin de formation, sur les montants...
- Erreur sur le n° de SIRET
- Pièces transmises non conformes: attestation de service fait, identification des salariés ou les pièces sont saisies manuellement...alors qu'elles sont saisissables en ligne
- Saisie du formulaire d'enregistrement sans demande d'aides associées et inversement, formulaire de demandes d'aides sans le formulaire d'enregistrement.
- Aucune ou peu d'information sur la nature du projet, la formation et sa finalité...



- Vérifier la cohérence du dossier
- Ne pas arrondir le montant des aides
- Disposer de toutes les pièces et des éléments du projet avant de saisir le formulaire. Une fois saisi, il ne peut être modifié en ligne.
- Bien expliciter les objectifs de l'aide ingénierie en lien avec les parcours professionnels des bénéficiaires

Dossier cohérent

- Pour une demande commune, ne pas oublier de multiplier le montant individuel par le nombre de personnes concernées
- Montrer en quoi la finalité de la formation est en cohérence avec le projet professionnel du salarié et en quoi ça va lui permettre de sécuriser son parcours.

Boite à outils complémentaire au PIC EA



Quelles formations a-t-on besoin de mettre en œuvre sur le territoire pour favoriser l'emploi des personnes handicapées ?

Identifier les besoins en formation des personnes handicapées sur un territoire suppose d'examiner un ensemble de données (ou d'informations) quantitatives et qualitatives suivant 3 axes :

Le Public

des demandeurs d'emploi handicapés

- son évolution
- ses caractéristiques propres et relatives à l'ensemble des demandeurs d'emploi
- ses besoins



Besoins
en formation
des personnes
handicapées

Le marché du travail, l'emploi

- Son évolution,
- Ses caractéristiques locales à court et moyen terme,
- Les spécificités de l'emploi des personnes handicapées
- Les besoins en emploi



La formation

des demandeurs d'emploi handicapés et tout public

- L'évolution des entrées en formation tout public et handicapé,
- ses caractéristiques





Caractérisation du public handicapé

Est-il mobilisé sur un projet?

- Quelle part du public avec un projet ?
- Les projets des TH sont-ils réalistes compte tenu du handicap?
- Sont-ils adaptés au marché du travail?
- ...

Est-il expérimenté?

- Quelle part du public a une expérience valorisable?
- Quelle autre n'a pas d'expérience à valoriser?
- Ces expériences sont-elles conformes aux projets des personnes?
- Des expériences sont-elles transférables en cas de besoin de reconversion?...

Est-il qualifié?

- Quelle part / importance du public ayant besoin d'un diplôme ou d'une qualification spécifique pour réaliser son projet?
- Les qualifications du public sont-elles reconnues sur le marché de l'emploi?
- Sont-elles conformes au projet de la personne?..

A-t-il des freins et/ou contraintes spécifiques?

- Le public a-t-il des freins de type:
- manques sur compétences clefs
 - longues durées d'inactivité
 - handicap spécifique du point de vue de l'insertion
 - problèmes de mobilité
 - difficultés sociales...
 - ...



Repérer les principaux freins à l'entrée en formation pour une personne handicapée

- Des pré-requis trop élevés pour entrer en formation qualifiante (niveau de formation, expériences, compétences spécifiques, etc.)
- Critères d'âge (formation accessible qu'aux jeunes, ou aux moins de 45 ans)
- Critères liés au handicap nécessitant des aménagements (temps partiel, aménagements techniques, humains, pédagogique, etc.)
- Un projet professionnel trop peu précis ou non adapté au marché du travail et/ou au handicap
- Des freins « sociaux » (ressources, logement, mobilité, situation familiale, ...) qui s'ajoutent aux problématiques de santé et de handicap
- Une insuffisance de place dans le droit commun
- Etc.



Identifier les raisons pour lesquelles une personne handicapée peut avoir besoin d'une formation

+++

Eloignement par rapport à l'emploi

Motif	Besoin en formation	Les réponses possibles
1- Manque des compétences de base pour accéder au marché du travail ou à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Formations linguistique / bureautique / compétences clefs / permis de conduire - Actions préqualifiantes de mise à niveau pour accéder à une formation qualifiante 	<ul style="list-style-type: none"> - PIC EA - Prestations collectives type formations courtes/Inclu'Pro - Mesure (permis de conduire) - Prestations de droit commun (compétences clefs, permis de conduire Pôle emploi, acteurs locaux) - Formation de mise à niveau pré-qualifiante
2- Pas de projet professionnel en cohérence avec le marché du travail et le handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation / dynamisation - Elaboration de projet - Découverte des métiers - Coaching 	Prestations collectives type formations courtes/ Inclu'Pro ou prestation de droit commun
3- Manque de confiance ou d'expériences pour accéder au marché du travail, malgré des qualifications et compétences mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation /dynamisation - Accompagnement à l'accès à l'emploi - Coaching - TRE 	Prestations collectives type formations courtes/ Inclu'Pro ou prestation de droit commun
4- Reconversion, reclassement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Formation qualifiante, certifiante ou professionnalisante 	<ul style="list-style-type: none"> - PIC EA - Droit commun (Région, Pole emploi, alternance)
5- Besoin d'acquérir une qualification ou une montée en compétences pour mettre en œuvre un projet réaliste	<ul style="list-style-type: none"> Formation qualifiante, certifiante ou professionnalisante 	<ul style="list-style-type: none"> - PIC EA - Droit commun (Région, Pole emploi, alternance)
6- Besoin d'acquérir des compétences spécifiques demandées par les employeurs pour accéder à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Formation technique, professionnalisante sur mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - PIC EA - Mesures individuelles (AFPR, POE)



Caractérisation des potentiels d'insertion/ du marché du travail

Est-il important?

- Quelle est l'importance du marché du travail au regard du public demandeur?
- Quelles sont les évolutions en tendances?
- ...

Est-il diversifié?

- L'offre est-elle variée en type d'offres, en métiers proposés, comme en secteurs d'activité?
- Le marché du travail local a-t-il des potentiels nouveaux à exploiter?

Est-il exigeant?

- Les secteurs qui recrutent ont-ils de fortes exigences – niveau, qualification, langue... (TP)
- L'offre est-elle concurrentielle ou en tension?
- Les profils des TH sont-ils proches ou décalés du tout public sur les offres proposées? ...

Est-il propice à l'insertion des TH ?

- Le marché du travail comprend-il des freins (dont du fait du handicap):
- contraintes sur conditions de travail, Contraintes sur aptitudes, circuits de recrutements ...
- Les entreprises (secteurs/branches) sont-elles sensibles au handicap (embauchent, ont été informées,...)



Ma relation en tant qu'entreprise avec mon OPCO

Quelle est la mission des OPCO ?



Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation

selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles



Apporter un appui technique aux branches professionnelles

- Établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation
 - Les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée)



Assurer un service de proximité

- au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises
- Améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle
 - Accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

Comment savoir de quel OPCO je relève ?



Trouver mon OPCO
grâce à mon IDCC



OPCO	Champs concernés	Contact
Afdas	Opérateur de compétences dans le champ des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il regroupe également le périmètre des intermittents du spectacle et des artistes-auteurs.	Carte des contacts région
Atlas	Opérateur de compétences dans le champ des assurances, des services financiers et du conseil.	Page de contact
Ocapiat	Opérateur de compétences des entreprises et exploitations agricoles, des acteurs du territoire et des entreprises du secteur alimentaire (industries alimentaires, coopération agricole et familles associées et commerce agricole), des professionnels des activités maritimes.	Carte des contacts région
Uniformation	Opérateur de compétences dans le champ de la cohésion sociale : champ social, services aux personnes, insertion, sport, enseignement et formation	Page de contact
Constructys	Opérateur de compétences dans le champ des secteurs du bâtiment, des travaux publics, du négoce des matériaux de construction et de bois.	Site internet
L'Opcommerce	Le champ d'intervention professionnel de L'Opcommerce correspond aux champs conventionnels des branches du commerce.	Carte des contacts région
Akto	Opco des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre	Carte des contacts région
Opco2i	Opérateur de compétences dans le champ des secteurs des industries chimiques, pharmaceutiques, papiers-carton, de la métallurgie.	Page des contacts en région
Opco Mobilités	Opérateur de compétences dans le champ des secteurs du transport routier, maritime, services de l'automobile.	Page de contact
Opco EP	L'opérateur de compétences des entreprises de proximité est un opérateur interbranches.	Page de contact
OPCO santé	Le champ d'intervention de l'Opco Santé regroupe les professions de la santé et médico-social.	Carte des contacts région



Eligibilité des EA à l'offre d'intervention de l'AGEFIPH

Aides AGEFIPH complémentaires aux aides du PIC EA

Les aides & prestations de l'AGEFIPH

→ Les EA sont éligibles à toutes les aides de l'offre d'intervention de l'AGEFIPH à l'exception de:

- L'aide à l'accueil et à l'intégration (de par son objet social, sa mission)
- L'aide au maintien dans l'emploi (de par son objet social, sa mission)

→ Les salariés d'entreprises adaptées sont éligibles aux aides financières en direction des personnes en situation de handicap.



[Site internet de l'AGEFIPH](#)



[Vidéo de présentation générale de l'offre de services et des aides financières](#)



[Guide de l'offre de service et des aides financières et des dépliants de présentation](#)



Les aides complémentaires au PIC EA de l'AGEFIPH



EN AMONT DE L'EMPLOI



Inclu'Pro

€ Aide à la formation des demandeurs d'emploi

Prestation d'accompagnement à la création d'activité

€ Aide à la création d'activité

€ Aide au parcours vers l'emploi (APE)

INTEGRATION DANS L'EMPLOI



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

€ Aide embauche alternance

€ Aide à la formation des personnes handicapées dans l'emploi

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

QUOI & POUR QUI ?

- PRESTATIONS
- AIDE FINANCIÈRE
- MESURE EXCEPTIONNELLE
- POUR LES PERSONNES
- POUR LES ENTREPRISES

SOLUTIONS DE COMPENSATION DU HANDICAP

EN AMONT

€ Aide humaine

Prestation analyse des capacités (PAC)

Prestation appuis spécifiques (PAS)

À TOUT MOMENT

€ Aide technique

€ Aide aux déplacements

€ Aide prothèses auditives

Ressource Handicap Formation (RHF)

EN POSTE

Prestation étude ergonomique (EPAAST)

€ Aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)



Inclu'Pro



Objectif

Accéder à un emploi, se maintenir en emploi afin de pouvoir développer des compétences, obtenir une qualification et se réorienter.

NB: Offre de formation pré-qualifiante, accessible à toutes personnes handicapées dans 10 régions (Pays de la Loire, Bretagne, Auvergne Rhône Alpes, Antilles Guyane, La Réunion, Bourgogne Franche Comté, Grand Est, Ile de France, Hauts de France, Paca, corse)



Qui peut en bénéficier ?

Toutes personnes handicapées, demandeur d'emploi, salariés (y compris les salariés en EA), travailleurs indépendants, exploitants agricoles engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi ou de transition professionnelle. Mobilisable tout le long du processus (en amont, lorsque le salarié en EA est dans la phase d'élaborer, de valider un projet pro, de définir les compétences acquises, transversales, transférables, de se remettre à niveau sur les savoirs de base, de se préparer à un emploi...)



Comment en bénéficier ?

→ Toutes personnes handicapées accompagnées ou non par le service public de l'emploi ou par un référent de parcours. La formation est dispensée par un organisme de formation, sélectionné par l'Agefiph



Contenus

Une offre de formation régionale portant sur :

- L'élaboration, la validation du projet professionnel
 - L'identification des compétences acquises, transférables, transversales.
 - Des formations de remise à niveau sur les savoirs de base
 - L'acquisition de compétences sur les NTICS.
 - La prise en compte du handicap dans le cadre de son parcours de formation
- D'autres modules peuvent être proposées par les organismes de formation en région.

[Aller plus loin](#)

Fiches simplifiées des aides AGEFIPH – aides en amont de l'emploi

Aide à la formation des demandeurs d'emploi



Objectif

Permettre à une personne en situation de handicap d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour un accès durable à l'emploi.



Qui peut en bénéficier ?

Tout demandeur d'emploi en situation de handicap inscrit ou non à Pôle emploi (mais lorsque la durée de la formation est supérieure à 40 heures l'inscription à Pôle emploi est obligatoire).



Comment en bénéficier ?

→ L'aide est intermédiée par le conseiller : Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale.
 → Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend le destinataire de l'aide.
 → Faire la demande avant le démarrage de l'action.
 → Montant défini en fonction des cofinancements prévus ou obtenus au titre des dispositifs mobilisables dans le droit commun. Selon convention Pôle-emploi-Agefiph.



Contenus

L'aide est accordée afin de financer les coûts pédagogiques de la formation centrée prioritairement en amont de la qualification, notamment celles participant à l'acquisition de pré-requis et sur la compensation du handicap.

Retour
schéma

Aller plus loin

Prestation d'accompagnement à la création d'activité



Objectif

Accompagner et faciliter la création d'entreprise par une personne en situation de handicap.
 → La prise en compte du handicap dans le projet d'entrepreneuriat tout au long du parcours.



Qui peut en bénéficier ?

Les personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'article L5212.13 du Code du travail ou en voie de l'être, porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise défini et ayant pour objectif de créer leur emploi principal.



Comment en bénéficier ?

→ Mobilisée sur prescription par un conseiller : à l'emploi Cap emploi, Pôle emploi ou Mission Locale et, pour les salariés, les structures habilitées à délivrer le Conseil en évolution professionnelle (CEP).
 → Le prescripteur adresse sa demande au prestataire de l'Agefiph via une fiche de prescription.



Contenus

Une prestation d'accompagnement individualisé ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise (en amont de la création et éventuellement jusqu'à 3 ans après l'immatriculation).
 → En complément des temps mobilisables dans le cadre des offres de « droit commun » (Pôle Emploi, Conseil Régional...).

Aller plus loin



Fiches simplifiées des aides AGEFIPH – aides en amont de l'emploi

Aide à la création d'activité



Objectif

Permettre à une personne en situation de handicap de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap qui souhaite créer une activité qui lui confèrera le statut de dirigeant.



Comment en bénéficier ?

→ La demande d'aide est faite par la personne en situation de handicap. Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend la personne. L'avis d'un expert en création d'activité est obligatoire d'où l'importance de mobiliser d'abord une prestation d'accompagnement à la création d'activité.
→ Faire la demande avant l'immatriculation et le démarrage de l'activité.
→ Montant maximum de l'aide : 5 000€.



Contenus

→ L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité. Les besoins de démarrage doivent être d'un montant au moins équivalent à 7500 € comprenant un apport personnel en fonds propres d'un minimum de 1500 €, l'aide forfaitaire de l'Agefiph de 5000 € et les autres financements. L'aide de l'Agefiph vient en plus des dispositifs existants pour les porteurs de projet de création d'activité.

[Aller plus loin](#)

[Retour schéma](#)

Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées (APEPH)



Objectif

Soutenir une personne en situation de handicap dans sa recherche d'emploi.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap engagée dans une démarche d'insertion professionnelle quel que soit son statut (demandeur d'emploi, alternant, salarié de droit privé nouvellement embauché, stagiaire de la formation professionnelle, sortant d'un Centre de Rééducation Professionnelle) en situation de précarité.



Comment en bénéficier ?

L'aide est prescrite par le conseiller : Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale.
→ Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend le destinataire de l'aide.
→ Faire la demande avant l'acquisition du matériel et le démarrage de l'action.
→ Le montant de l'aide est apprécié au cas par cas, en fonction des frais réels engagés. Le montant maximum de l'aide est de 500 €, renouvelable si besoin à chaque étape de parcours.



Contenus

L'aide est destinée à couvrir les frais engagés dans le cadre du parcours vers l'emploi hors compensation du handicap : déplacements, frais vestimentaires, hébergement, restauration, matériel de formation....
→ L'aide de l'Agefiph vient en plus des interventions légales ou réglementaires auxquelles peut prétendre la personne en situation de handicap.

[Aller plus loin](#)



Aide à l'embauche en alternance



Objectif

Encourager l'employeur à recruter une personne en situation de handicap en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.



Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne en situation de handicap dès lors que le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.



Comment en bénéficier ?

La demande d'aide est faite par l'entreprise. Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'employeur.

→ Faire la demande dans les 3 premiers mois après la date d'embauche.

→ Montant maximum de l'aide : 4 000€ (proratisé selon le type et la durée du contrat).



Contenus

L'aide est accordée pour la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation afin de soutenir l'effort de l'employeur recrutant une personne handicapée en alternance.

Seule aide incitative de l'Agefiph.



Aide à la formation dans l'emploi



Objectif

Permettre à une personne en situation de handicap d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour favoriser son évolution professionnelle ou son maintien dans l'emploi.



Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne en situation de handicap en situation d'évolution professionnelle ou de maintien dans l'emploi
→ Tout travailleur indépendant handicapé en situation d'évolution professionnelle ou de maintien dans l'emploi.



Comment en bénéficier ?

→ Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'employeur
→ Faire la demande avant le démarrage de l'action
→ Montant en fonction des cofinancements prévus ou obtenus au titre des dispositifs mobilisables dans le droit commun (OPCO...).



Contenus

L'aide est accordée afin de financer les coûts pédagogiques de la formation prioritairement en amont de la qualification, notamment celle participant à l'acquisition de prérequis et sur la compensation du handicap.





Fiches simplifiées des aides AGEFIPH - solutions de compensation du handicap

Aide humaine en compensation du handicap



Objectif

Compenser le handicap grâce à des moyens humains afin de favoriser l'autonomie de la personne en situation de handicap dans son parcours professionnel.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap engagée dans un parcours vers l'emploi.



Comment en bénéficier ?

- La demande d'aide est faite par la personne en situation de handicap. Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation Régionale dont dépend la personne.
- Faire la demande avant le démarrage de l'action.
- Montant maximum de l'aide : 4 000€



Contenus

- L'aide est accordée pour financer l'intervention d'un tiers permettant de réaliser un geste professionnel à la place de la personne en situation de handicap (interprétariat, transpositeurs, lecteur/scribeur...) en complément des Prestations d'Appuis Spécifiques déployées par l'Agefiph.
- L'aide de l'Agefiph vient en plus des interventions légales ou réglementaires auxquelles peut prétendre la personne handicapée, par exemple Prestation de Compensation du Handicap (PCH) délivrée par la MDPH.

Retour
schéma

Aller plus loin

Prestation d'Analyse des Capacités (PAC)



Objectif

Apporter un éclairage sur les capacités, les potentialités mobilisables par la personne, au regard de tâches, d'activités à réaliser ou envisagées.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, accompagnée dans le cadre de son projet de retour à l'emploi.



Comment en bénéficier ?

- L'orientation vers la prestation se réalise à la demande de l'accompagnant au parcours vers l'emploi : Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale, prestataire Agefiph création d'activité, Département sous convention Agefiph.
- Le prescripteur adresse sa demande au prestataire de l'Agefiph via une fiche de prescription.



Contenus

- Prestation de courte durée (4h maximum) comprenant à minima :
 - Un regard médical, permettant l'analyse des « causes » du handicap et la mesure des conséquences au regard de l'activité visée.
 - Une synthèse des capacités et possibles propositions d'actions pour développer les capacités.

Aller plus loin



Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)



Objectif

Apporter un soutien d'expert au conseiller à l'emploi de la personne en situation de handicap. Permettre d'identifier les potentiels freins, liés au handicap, au regard du projet professionnel de la personne. Trouver les moyens de le compenser quelle que soit l'étape du parcours professionnel.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap, employeur ou organisme de formation.



Comment en bénéficier ?

→ La prestation est demandée via prescription, principalement par : un conseiller à l'emploi Cap emploi, Pôle emploi ou Mission Locale et des employeurs des secteurs publics et privés.

→ Le prescripteur adresse sa demande au prestataire de l'Agefiph via une fiche de prescription



Contenus

→ En appui au travail d'accompagnement du conseiller à l'emploi, le prestataire expert du handicap apporte son savoir sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne concernée. Il intervient aussi sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

Tout au long du parcours professionnel :

→ Hors poste, en poste, en formation professionnelle continue ou alternance...

→ Auprès de la personne, l'employeur et/ou l'organisme de formation.

[Aller plus loin](#)

[Retour schéma](#)

Fiches simplifiées des aides AGEFIPH - solutions de compensation du handicap

Aide technique en compensation du handicap



Objectif

Compenser le handicap grâce à des moyens techniques afin de favoriser l'autonomie de la personne en situation de handicap au cours de son parcours professionnel.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap engagée dans un parcours professionnel ou un parcours vers l'emploi.



Comment en bénéficier ?

- La demande d'aide est faite par la personne handicapée.
- Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation Régionale dont dépend le bénéficiaire.
- Faire la demande avant l'acquisition du matériel.
- Montant maximum de l'aide : 5 000€



Contenus

L'aide est accordée pour l'achat d'une aide technique, en compensation du handicap.

- L'aide peut permettre, dans les situations qui le nécessitent, la location d'un matériel ou sa réparation.
- L'aide de l'Agefiph vient en plus des interventions légales ou réglementaires auxquelles peut prétendre la personne handicapée, par exemple Prestation de Compensation du Handicap (PCH) délivrée par la MDPH.

[Retour schéma](#)

[Aller plus loin](#)

Aide aux déplacements en compensation du handicap



Objectif

Favoriser l'accès, le maintien à l'emploi ou l'exercice d'une activité indépendante pour une personne en situation de handicap ayant des difficultés à se déplacer, de façon ponctuelle, dans l'attente d'une solution pérenne.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap engagée dans un parcours professionnel ou un parcours vers l'emploi.



Comment en bénéficier ?

- La demande d'aide est faite par la personne en situation de handicap. Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation Régionale dont dépend le bénéficiaire.
- Faire la demande avant le démarrage de l'action.
 - Montant maximum de l'aide : 11 400 €



Contenus

→ L'aide est accordée pour prendre en charge les surcoûts en lien avec le handicap pour les déplacements : équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement du véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté.

- L'aide de l'Agefiph vient en plus des interventions légales ou réglementaires auxquelles peut prétendre la personne en situation de handicap, par exemple Prestation de Compensation du Handicap (PCH) délivrée par la MDPH.

[Aller plus loin](#)



Aide prothèses auditives



Objectif

Compenser le handicap d'une personne déficiente auditive utilisant un appareillage auditif.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap engagée dans un parcours professionnel ou un parcours vers ou dans l'emploi.



Comment en bénéficier ?

→ La demande d'aide est faite par la personne en situation de handicap. Un formulaire en ligne de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation Régionale dont dépend le bénéficiaire.

→ Faire la demande avant l'acquisition du matériel.

→ Montant maximum de l'aide : 800€ pour 1 prothèse, 1 600€ pour 2



Contenus

L'aide est accordée pour l'achat d'audioprothèse(s) et la prise en charge des frais de réglages.

→ L'aide de l'Agefiph vient en plus des interventions légales ou règlementaires auxquelles peut prétendre la personne handicapée, par exemple Prestation de Compensation du Handicap (PCH) délivrée par la MDPH.

Retour
schéma

Aller plus loin



Ressource Handicap Formation (RHF)



Objectif

Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de droit commun en prenant mieux en compte le handicap. Ce service propose un appui pour :

- Co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation
- Accompagner les acteurs de la formation à mieux répondre à leurs obligations en Termes d'accessibilité et de compensation du handicap



Qui peut en bénéficier ?

- Tout organisme de formation professionnelle (continue ou en alternance) souhaitant développer sa capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle.
- Tout demandeur d'emploi, salarié ou alternant, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.
- Tout référent de parcours identifiant des écarts entre les contraintes de la formation et les répercussions du handicap et souhaitant bénéficier d'un appui.



Comment en bénéficier ?

- La RHF est mobilisable directement par les organismes de formation, les personnes, le service public de l'emploi ou des employeurs pour faciliter la sécurisation de projets de formation validés.
- Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre des politiques régionales concertées de formation. Il est co-développé régionalement par l'Agefiph et ses partenaires : État, Région, Pôle Emploi... pour tenir compte des besoins et des caractéristiques propres à chaque territoire



Contenus

Coordonner la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles à mettre en place à partir d'un diagnostic réalisé conjointement par l'organisme de formation, la personne handicapée, son référent parcours et, le cas échéant les spécialistes du handicap disponibles sur le territoire.

Offre de service en 3 volets:

- Appui Conseil Accompagnement au développement d'une politique d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité
- Appui à l'identification et à la recherche de solutions de compensation dans le cadre d'une situation individuelles de formation
- Appui au développement de vos compétences sur le sujet du handicap, de l'accessibilité et de la compensation

Retour
schéma

Aller plus loin



Fiches simplifiées des aides AGEFIPH - solutions de compensation du handicap

Prestation « Étude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail » (EPAAST)



Objectif

Analyser la situation de travail et identifier les solutions permettant l'adaptation du poste de travail en fonction du handicap de la personne concernée.



Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne handicapée.



Comment en bénéficier ?

→ La prestation est demandée via prescription de la Délégation régionale Agefiph (pour Pôle emploi et les Missions Locales notamment), d'un Cap emploi ou d'un employeur public ou Centre de gestion sous convention FIPHP.

→ Le prescripteur adresse sa demande à l'Agefiph via une fiche de prescription.

Mettre en évidence les éléments qui, dans l'exécution d'une tâche, sont particulièrement contraignants et/ou inadaptés pour celui qui l'exerce.

→ Prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de l'employeur ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques de la personne concernée.

→ Éclairer sur la nature exacte des difficultés et définir quelles sont les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne handicapée et son environnement de travail.

→ Établir un montant prévisionnel de prise en charge.



Contenus

Retour
schéma

Aller plus loin

Aide liée à la Reconnaissance de lourdeur du handicap (RLH)



Objectif

Compenser financièrement les charges importantes supportées par une entreprise du fait des conséquences du handicap d'une personne sur la tenue de son poste après mise en place de l'aménagement optimal de la situation de travail.



Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur ou travailleur non salarié bénéficiant pour son salarié ou pour lui-même d'une reconnaissance de la lourdeur du handicap en cours de validité.



Comment en bénéficier ?

→ La demande d'aide est faite par l'employeur ou le travailleur indépendant. La demande doit être faite à l'aide d'un formulaire spécifique RLH en ligne ou par courrier en recommandé avec accusé de réception, adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'employeur.

→ Faire la demande si malgré l'aménagement optimal mis en place, l'entreprise a objectivé des charges supportées pour la tenue du poste liées aux conséquences du handicap.

→ Le montant de l'aide est égal à 550 fois le SMIC horaire si l'aide est attribuée à taux normal et à 1095 fois le SMIC horaire si l'aide est attribuée à taux majoré, pour un temps plein.



Contenus

Aide forfaitaire à taux normal ou majoré en fonction des droits RLH accordés. Les droits sont ouverts à compter de la date de réception du formulaire de demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH).

Aller plus loin



Le PIC EA est une occasion inédite pour les entreprises adaptées de bénéficier d'un **programme d'aide au développement des compétences de leurs salariés en CDD tremplin ou en contrat de mission.**

Le PIC EA doit contribuer :

- à faciliter l'accès à des formations certifiantes ou professionnalisantes à terme, pour des publics souvent peu ou pas qualifiés,
- à l'émergence de nouveaux métiers, voire de nouvelles filières ;
- à valoriser les savoirs faire et l'accompagnement socio professionnel des EA auprès d'autres entreprises.

Le PIC EA, programme expérimental qui prendra fin le 31 décembre 2022, devrait permettre aux EA de **mieux connaître l'écosystème de la formation, notamment les OPCO, dans une logique de pérennisation.**

Nous espérons que ce programme accompagne un véritable saut quantitatif et qualitatif des parcours de formation proposés dans les entreprises adaptées. L'accès à l'emploi et le maintien en emploi des publics concernés en dépendent.



Ressources, bibliographie, webographie

Les métiers porteurs
en région

Des reconversions aux
transitions : un nouvel
âge des mobilités
professionnelles ?

Gestion prévisionnelle
des emploi et des
compétences, où en est
mon établissement ?

Numérique et
conditions de travail,
les enjeux d'une
transformation en
marche

TPE-PME : offre RH –
Ressources utiles :
Guides pratiques
réseau Anact-Aract

Les entreprises
adaptées : des alliées
économiques et
stratégiques.



Site emploi Agefiph



Liste des conseillers emploi formation AKTO Travail Temporaire

NOM EATT	Région	Lieu	Conseiller / Délégué (Formation)
BREIZH	Bretagne	Rennes / Brest / Lorient / St Briec	Blandine CAHAREL 06 99 46 82 76 blandine.caharel@akto.fr
APF France Handicap Interim	IDF	Paris 13ème	Geoffroy RAYNAUD 06 69 04 33 86 geoffroy.raynaud@akto.fr
FASTROAD TT KLIFF par Randstad	IDF	Seine St Denis (93)	Christelle KEIGNAERT GARCIA 07 60 16 37 44 christelle.keignaert@akto.fr (changement en avril)
LCMH INTERIM	IDF	Versaille (78)	Geoffroy RAYNAUD 06 69 04 33 86 geoffroy.raynaud@akto.fr
STS HANDI INTERIM	NA	Fontaine Le Comte (86)	Lydie MARES 07 62 09 25 84 Lydie.mares@akto.fr
FMS2I	NA	Saint Geours De Maremne (40)	Muriel DE AZEVEDO 06 19 65 68 80 muriel.de-azevedo@akto.fr
EATT PDL	PDL	Nantes / Angers	Willy DENEAU 07 61 88 33 03 willy.deneau@akto.fr
SITIADAPT	PDL	La Roche Sur Yon	Willy DENEAU 07 61 88 33 03 willy.deneau@akto.fr
TOMA HANDICAP	AURA	Saint Etienne (42)	Laure VIRIEUX 06 29 38 52 07 laure.virieux@akto.fr
HANDISHARE HANDICAP	AURA	Limonest Lyon	Henriette MANOUKIAN 06 74 79 73 31 henriette.manoukian@akto.fr
EUREKA HANDICAP	PACA	Marseille (13)	Dominique SAUTECOEUR 06 75 19 32 83 dominique.sautecoeur@akto.fr
RECRUTHEA	PACA	Marseille (16)	Dominique SAUTECOEUR 06 75 19 32 83 dominique.sautecoeur@akto.fr
MATTEA	GRAND EST	Vienne Le Château (51)	Charline COUTURIER-BAILLE 06 98 98 84 61 charline.couturier-baille@akto.fr

Contactez l'AGEFIPH



pic-formation-ea@agefiph.asso.fr



0 800 11 10 09

Service & appel
gratuits

Ce guide a été réalisé avec le
concours d'entreprises adaptées,
de l'UNEA, de la DGEFP de l'Agefiph

&

avec l'appui
de
*Laëtitia
Bernoux*

facilitatrice
graphique